

La pauvreté saisie par le droit

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : La pauvreté saisie par le droit / sous la direction de Dominique Gros et Sophie Dion-Loye

Ensemble : Le Genre humain (Paris) 0293-0277 38-39

Auteur(s) : Centre d'étude et de recherche politique Dijon-2007

Autre(s) auteur(s) : Gros, Dominique (1943-....) universitaire
Dion-Loye, Sophie (1956-....) juriste

Publication : Paris : Seuil, DL 2002

Description matérielle : 1 volume (434 pages) : couverture illustrée en couleurs ; 23 cm

ISBN : 2-02-055806-8

EAN : 9782020558068

Classification décimale Dewey : 362.5
344.032 5

Note(s) : Ouvrage issu d'un colloque tenu les 2 et 3 décembre 1999 à la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Bourgogne, Dijon et organisé par le Centre d'études et de recherche politiques

Note sur l'édition et l'histoire bibliographique : Numéro de : "Le genre humain", ISSN 0293-0277, n° 38-39, septembre 2002

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliographiques

Résumé ou extrait : Le nombre de pauvres se développe alors que la masse des richesses s'accroît chaque jour davantage. Aucune véritable redistribution des biens, si mesurée soit-elle, ne semble à l'ordre du jour. Près de la moitié de la population africaine et une partie de l'Asie vit au-dessous du seuil de pauvreté. Dans les pays industrialisés, plus de cent millions de personnes sont pauvres – dont près d'un Européen sur cinq. En France, la précarité touche désormais toutes les professions, à tous les niveaux de qualification. Economistes, sociologues, psychologues, politiques, syndicats, associations et organismes ont étudié et approché la pauvreté. Mais que pensent les juristes ? Que dit le droit à propos de la pauvreté ? Tel est le sujet de ce volume né d'un colloque qui s'est tenu à Dijon en 1999, à la Faculté de droit et de

science politique de l'Université de Bourgogne. Si la pauvreté recouvre des réalités très différentes, si celles-ci doivent chaque fois être évaluées dans des contextes spécifiques, on en connaît les conséquences communes, notamment : précarité, carence sanitaire, interdiction bancaire et expulsion. De fait, on découvre en creux une sorte de « statut du pauvre » caractérisé par l'incapacité d'exercer des droits fondamentaux. Quels que soient les critères retenus par les statisticiens, la mesure de la pauvreté masque souvent les innombrables handicaps qui en résultent. L'ethnocentrisme des riches les rend aveugles à ces réalités. On ne peut pas voir, ni savoir, que la pauvreté est le premier facteur d'exclusion sociale – tant scolaire, pour les enfants, que professionnelle, pour les adultes.

Sujet - Nom commun : Pauvreté

Pauvres -- Droits

Droits économiques et sociaux

Aide sociale

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Actes de congrès